



## **LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE**

### Aux représentant-e-s des médias

Au vu des résultats enregistrés, la Ville de Neuchâtel développe une stratégie de prévention en trois axes

#### **Achats-tests à Neuchâtel : 58% de ventes illégales en 2013**

**Après une première série d'achats-tests réalisés en 2012, la Ville de Neuchâtel, en collaboration avec ses partenaires, a effectué l'an passé une seconde campagne de sensibilisation sur la vente et la remise de boissons alcooliques aux mineurs. Au vu des résultats enregistrés – 58% de ventes illégales – la Ville de Neuchâtel développe une stratégie en trois axes.**

L'objectif poursuivi par les achats-tests d'alcool vise, d'une part, à protéger la jeunesse et, d'autre part, à sensibiliser le personnel de vente au travers d'une démarche constructive. Rappelons que les dispositions fédérales et cantonales en matière de protection de la jeunesse stipulent qu'il est interdit de vendre des spiritueux aux moins de 18 ans et que le vin, la bière et les autres boissons fermentées ne doivent pas être remis aux jeunes de moins de 16 ans. Les résultats 2012 démontraient que 57% des enseignes situées sur le territoire communal de Neuchâtel et disposant d'une patente pour la vente d'alcool remettaient de manière illégale de l'alcool à des jeunes âgées entre 13 ans et demi et 15 ans et demi. Les résultats 2013 sont sensiblement les mêmes, avec 58% de ventes illégales constatées.

Deux séries d'achats-tests ont été menées au printemps et en automne dernier auprès de plus de la moitié des détenteurs et détentrices de patentes (restaurants, snacks, bars, buvettes, salons de jeu, kiosques, détaillants et supermarchés). La campagne 2013 a en outre été étendue aux manifestations, festivals et foires commerciales. Comme en 2012, le mandat a été donné à la Croix-Bleue Romande d'organiser les achats-tests.

#### **Très largement au-dessus de la moyenne nationale**

Selon les chiffres de la Régie fédérale des alcools, la moyenne suisse de la vente d'alcool à des mineurs se situe, pour l'année 2012, à 28,8%. Les résultats de la Ville de Neuchâtel se trouvent largement au-dessus de la moyenne nationale, malgré la première campagne de 2012 et les courriers d'information adressés aux détenteurs et détentrices de patentes.

Forte de ce constat, la Ville a décidé d'agir sur trois axes :

- Evaluation au travers des achats-tests
- Sensibilisation (formations proposées par la Fondation Neuchâtel Addictions)
- Répression (collaboration avec la police du commerce et la police neuchâteloise).

Des cours de sensibilisation seront ainsi proposés au personnel de vente. Les dates de formation, à choix, sont les suivantes :

- Le lundi 3 mars de 14h à 17h
- Le jeudi 6 mars de 14h à 17h
- Le mercredi 12 mars de 14h à 17h.

Dans le même temps, les contrôles effectués par la police neuchâteloise seront renforcés, notamment au travers de :

- Contrôles inopinés dans les points de vente avec patente d'alcool
- Vérifications du respect des règles applicables à la vente et la remise d'alcool aux enfants et adolescent-e-s
- Contravention et signalement aux autorités compétentes en cas de non-respect de ces dispositions.

Cette stratégie a été adoptée en fin d'année 2013 par le groupe de pilotage composé du CID, du Centre de loisirs, de la Fondation Neuchâtel Addictions, de GastroNeuchâtel, de la police du commerce, de la Régie fédérale des alcools, de la Ville de Neuchâtel, en collaboration avec la police neuchâteloise.

En conclusion, la Ville de Neuchâtel et ses partenaires visent à ce que la conjugaison de ces divers axes permette de réduire la vente d'alcool aux mineurs tout en suscitant une prise de conscience de la part de tous les acteurs de la vente.

Neuchâtel, le 21 février 2014

Direction de la sécurité

**Renseignements complémentaires :**

**Pascal Sandoz, conseiller communal, directeur de la sécurité / tél. 032 717 72 20**

**Nancy Kaenel Rossel, chargée de projet, tél. 032 722 26 60**